

Les Cahiers de droit



VINCENT LEMIEUX, *Les relations de pouvoir dans les lois. Comparaison entre les gouvernements du Québec de 1944 à 1985*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et l'Institut d'administration publique du Canada, 1991, 247 pages, ISBN 2-7637-7262-5.

Lise Binet

Volume 33, Number 2, 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043153ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043153ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Binet, L. (1992). Review of [VINCENT LEMIEUX, *Les relations de pouvoir dans les lois. Comparaison entre les gouvernements du Québec de 1944 à 1985*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et l'Institut d'administration publique du Canada, 1991, 247 pages, ISBN 2-7637-7262-5.] *Les Cahiers de droit*, 33(2), 644–645. <https://doi.org/10.7202/043153ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

À une époque où l'on prédit une utilisation décroissante du papier-monnaie et un accroissement des systèmes de paiement informatisés tant au Canada qu'à l'échelle internationale, l'ouvrage de M^e Nicole L'Heureux et M^e Louise Langevin s'avère un outil tout à fait utile, dont l'actualité et la pertinence ne font aucun doute.

DANIEL DESJARDINS
Montréal

VINCENT LEMIEUX, *Les relations de pouvoir dans les lois. Comparaison entre les gouvernements du Québec de 1944 à 1985*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et l'Institut d'administration publique du Canada, 1991, 247 pages, ISBN 2-7637-7262-5.

L'ouvrage du politologue Vincent Lemieux présente les résultats d'une vaste étude, entreprise il y a plusieurs années, sur 2 745 des 2 746 lois d'intérêt public sanctionnées au Québec de 1945 à 1985. Il y rend compte de la méthode d'analyse qu'il a élaborée et expose les résultats obtenus par son application aux lois québécoises.

Le volume est divisé en neuf courts chapitres auxquels s'ajoutent deux annexes : l'une porte sur les instruments de recherche, l'autre contient la liste des lois étudiées. Le premier chapitre est consacré à une brève revue de la littérature. Le deuxième présente les concepts qui ont servi à construire l'objet d'étude et à élaborer la méthode. Le troisième contextualise le corpus constitué des 2 745 lois. Il fournit des indicateurs des transformations qui ont marqué la société québécoise entre les années 1940-1980 et apporte des renseignements généraux sur l'activité législative de la 22^e à la 32^e législature. Il souligne, entre autres, que, contrairement à la croyance, le nombre annuel de lois sanctionnées n'augmente pas de façon constante. Les chapitres suivants présentent les résultats de la recherche. Ces derniers apparaissent essentiellement sous forme de données statistiques, ce qui rend la lecture assez fastidieuse.

Tant par sa méthode que par ses résultats, l'ouvrage intéressera les juristes, mais il les laissera aussi sur leur appétit tant sont grandes les attentes à l'égard d'une recherche qui, pour la première fois, porte sur l'ensemble de la production législative au cours d'une période de 40 ans.

La méthode élaborée par M. Lemieux, qualifiée de politique, repose sur une définition du pouvoir qui l'amène à concevoir les lois comme « des ensembles de relations de pouvoir qui sont posées entre destinataires et destinataires du pouvoir [et] qui portent sur des enjeux » (p. 2). Les acteurs, leurs relations mutuelles et les enjeux constituent les trois composantes de l'analyse proposée et ont amené la création d'instruments permettant de les quantifier et de les traiter statistiquement.

L'analyse de Lemieux est politique en ce qu'elle porte sur les relations de pouvoir inscrites dans les lois, mais aussi parce qu'elle se préoccupe de caractériser les modes de la régulation gouvernementale. Il considère en effet que les lois, comme les autres types de politiques gouvernementales, visent la régulation des acteurs sociétaux. En observant l'activité législative des cinq gouvernements, formés de trois partis différents (Union nationale, Parti libéral et Parti québécois), l'auteur a voulu caractériser les relations entre l'appareil gouvernemental et « les publics » de la société québécoise et vérifier si les lois portent la marque des changements de gouvernements et de partis.

En mesurant la complexité des lois par le nombre de relations de pouvoir, d'enjeux et d'acteurs qu'elles contiennent, l'étude nous apprend que leur complexité est sans cesse grandissante, qu'elle croît par paliers avec le passage d'un gouvernement à un autre. La classification des lois dans les catégories correspondant aux quatre missions de l'État (missions économique, sociale, gouvernementale, éducative et culturelle subdivisées en 46 secteurs) permet d'observer que l'intensité de l'activité législative dans chacun des secteurs varie selon le gouvernement. Il y a cependant une tendance, faible mais constante, à ce que de plus en plus de sec-

teurs soient touchés par l'action législative. Les résultats révèlent également que le gouvernement du Parti québécois se distingue des autres partis quant aux modes de régulation qu'il établit avec les lois qu'il a adoptées (ces dernières font d'ailleurs l'objet d'un traitement particulier dans le chapitre 8). Ce sont là quelques exemples des résultats obtenus par l'auteur après l'interprétation de ses données statistiques.

D'une certaine manière, le travail de M. Lemieux pose le rapport du droit et du pouvoir. En s'attardant aux relations de contrôle présentes à l'intérieur des textes législatifs, il considère le pouvoir *dans* la loi, pouvoir en quelque sorte potentiel vu l'écart possible entre le droit sanctionné et le droit appliqué. Il ne traite cependant pas du pouvoir *par* la loi et du droit *comme* pouvoir. Ni la conception du pouvoir adoptée par l'auteur, ni les objectifs de son étude visant une connaissance de l'évolution politique du Québec ne l'amènent dans cette direction. On peut cependant voir dans l'accroissement de la complexité des relations de contrôle dans les lois un indice d'une modification du rapport entre le pouvoir politique et le droit. La transformation du contenu de la loi aurait alors comme corollaire une nouvelle conception de la loi permettant son utilisation par le pouvoir politique afin d'atteindre certains objectifs.

On peut aussi s'interroger sur les conséquences de certaines décisions prises par l'auteur au cours de la recherche. Au moment de la constitution de son corpus, il a écarté une seule loi : celle qui adopte le nouveau *Code de procédure civile*. Il a par contre inclus toutes les lois modifiant l'ancien et le nouveau Code de procédure et qui ont été adoptées au cours de la période à l'étude. De plus, l'auteur considère toutes les lois qui modifient le Code civil, mais n'analyse pas le Code lui-même. Cette décision s'explique aisément puisque le Code civil n'a pas été adopté durant les années retenues. En raison de l'importance du Code, on peut cependant se demander si l'image des relations de contrôle aurait été différente s'il avait été étudié.

Soulignons enfin que l'étude de M. Lemieux se présente comme une recherche empirique, à vocation descriptive. Elle s'inscrit par contre dans un projet théorique : le choix des catégories d'analyse qui se réfèrent à une perspective théorique développée dans d'autres travaux de l'auteur en témoigne. De même en est-il pour la conclusion qui indique que les résultats de la recherche sur le « réglage du pouvoir » dans les lois peuvent contribuer à l'élaboration d'une théorie sur la structuration du pouvoir dans les systèmes politiques. Il reste peut-être aux juristes à voir en quoi les transformations du contenu des lois nous renseignent sur le système juridique et comment elles remettent en cause certaines théories du droit...

LISE BINET
Université Laval

MAURICE-ANDRÉ FLAMME, *Droit administratif*, coll. « Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles », Bruxelles, Bruylant, 1989, 2 vol., 1364 p., ISBN-2-8027-0457-7.

Ceux qui s'intéressent au droit administratif comparé auront intérêt à consulter un important ouvrage considéré en Belgique comme un classique. Ce très volumineux manuel de droit administratif en deux tomes est le fruit d'une longue carrière d'enseignement à l'Université libre de Bruxelles du professeur Maurice-André Flamme.

L'ouvrage traite les sujets suivants :

- les caractères de base du droit administratif ;
- les modes généraux d'organisation de l'Administration :
- le gouvernement local ;
- la décentralisation par services ;
- l'acte administratif et son contrôle ;
- les agents publics ;
- les contrats de l'Administration ;
- le régime administratif de la propriété privée, et notamment l'urbanisme ;
- la domanialité et la voirie ;
- la police administrative ;
- les modes de gestion du service public ;